Envoyé en préfecture le 11/12/2018
Reçu en préfecture le 11/12/2018
Affiché le 11 12 2018
ID : 063-216300145-20181206-DEL76122018-DE

VILLE d'AUBIERE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Puy-de-Dôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SESSION ORDINAIRE
Séance du 6 décembre 2018

L'an DEUX MILLE DIX-HUIT le 6 DECEMBRE à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'Aubière, sous la présidence de **Monsieur Christian SINSARD, Maire.**

PRÉSENTS (23) : C. SINSARD, E. CROUZET, V. SOULIGNAC, J. LUCARD, A. CHASSAIGNE, M. FORTE, F. GUITTON, M. BELLEROSE, M-T. FOURTIN-GIRAUD, M. CHAZOULE, B. JILCOT, J-Y. MANIEL, M-F. PIC, L. GILLIET, C. FILHOL, S. MAURER, M-A. TERRILLON, C. AIGUESPARSES, E. SZCZEPANIAK, I. PORTIER, S. CASILDAS, N. LOZANO, A. CHASSAGNE.

REPRESENTÉS (3) : M-A. PUGLIESE pouvoir à J. LUCARD, E. SCOZZARI pouvoir à V. SOULIGNAC (jusqu'au point n°83), D. AHMED-HAVET pouvoir à M-T. FOURTIN GIRAUD.

ABSENTS NON REPRESENTÉS (3) : C. MONTAGNON, A. BRIAT, F. BERNARD.

Date de convocation : Le 28/11/18 M. F. GUITTON a été élu secrétaire de séance.

DEL76122018 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2018 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant leur adoption définitive.

DECISION :

L'Assemblée, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** de convertir l'exposé ci-dessus en délibération.

Place de l'Hôtel de Ville – CS 60044 – 63178 AUBIERE Cedex
Téléphone : 04 73 44 01 01 – Fax : 04 73 26 77 93
www.ville-aubiere.fr - messagerie : mairie.aubiere@ville-aubiere.fr

Envoyé en préfecture le 11/12/2018
Reçu en préfecture le 11/12/2018
Affiché le 11 12 2018
ID : 063-216300145-20181206-DEL76122018-DE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :
11/12/18

De sa publication le :
11/12/18

De sa notification le :
11/12/18

Cette juridiction peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Pour extrait certifié conforme,

Aubière, le 10 décembre 2018

Le Maire,
Christian SINSARD

MAIRIE D'AUBIERE
(PUY-de-DÔME)

Envoyé en préfecture le 11/12/2018
Reçu en préfecture le 11/12/2018
Affiché le 11 12 2018
ID : 063-216300145-20181206-DEL76122018-DE

VILLE d'AUBIERE

VILLE D'AUBIÈRE

CONSEIL MUNICIPAL

IN EXTENSO DE LA SESSION DU

JEUDI 27 SEPTEMBRE 2018

Envoyé en préfecture le 11/12/2018
Reçu en préfecture le 11/12/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20181206-DEL76122018-DE

ÉTAIENT PRÉSENTS :

SINSARD Christian

CROUZET Éric

GUITTON Florent

SOULIGNAC Vincent

LUCARD Josette

PUGLIESE Marie-Angèle

FORTÉ Montserrat

MONTAGNON Christine

FOURTIN-GIRAUD Marie-Thérèse

GILLIET Laurent

CHAZOULE Michel

MANIEL Jean-Yves

SIOLY-PIC Marie-Françoise

BEAUDOUIN Brigitte

FILHOL Cédric

TERRILLON Marie-Ange

AHMED-HAVET Delphine

CASILDAS Sylvain

SZCZEPANIAK Éléonore

BRIAT Agnès

BERNARD Florent

AIGUESPARSES Claude

LOZANO Nicole

CHASSAGNE Agnès

ABSENTS EXCUSÉS :

SCOZZARI Élizabeth (ayant donné pouvoir à SOULIGNAC Vincent)

CHASSAIGNE Alain (ayant donné pouvoir à LUCARD Josette)

BELLEROSE Martine (ayant donné pouvoir à MONTAGNON Christine)

MAURER Sébastien (ayant donné pouvoir à FORTÉ Montserrat)

PORTIER Isabelle (ayant donné pouvoir à SZCZEPANIAK Éléonore)

Envoyé en préfecture le 11/12/2018
Reçu en préfecture le 11/12/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20181206-DEL76122018-DE

SOMMAIRE

A - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE....5

B - DÉLIBÉRATIONS AVEC ET SANS VOTE....5

I - Procès-verbal de la séance précédente....5

DEL52092018 : Approbation du procès-verbal de la séance précédente....5

II - Finances....6

DEL53092018 : Dématérialisation des factures et mise en place des moyens modernes de paiement....6

DEL54092018 : Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'acquisition et la maintenance d'un outil de messagerie communautaire....6

DEL55092018 : Auvergne Habitat – Allongement de la dette CDC – Demande de réitération de garantie....8

DEL56092018 : Autorisation donnée au Maire pour signer la convention entre la commune d'Aubière et SFR pour l'implantation d'une antenne-relais....8

DEL57092018 : Autorisation donnée au Maire pour signer la convention de remboursement entre la commune d'Aubière et le Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC) pour les transports vers la piscine pour l'année scolaire 2018/2019....12

DEL58092018 : Subvention exceptionnelle aux Loupiots pour l'achat de matériel....12

DEL59092018 : Subvention sur projet à l'Amicale Laïque d'Aubière pour l'organisation d'un camp d'été basket 2018....13

DEL60092018 : Subvention sur projet au CUC Rugby Union Aubiéroise pour l'achat de tenues sportives....14

III - Administration générale....14

DEL61092018 : Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention de partenariat « Festival Départemental 2018 – Les Automnales »....14

DEL62092018 : Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention-type de partenariat avec les associations dans le cadre des activités des accueils de loisirs municipaux....15

DEL63092018 : Décision sur le nombre d'ouvertures du dimanche en 2019....15

DEL64092018 : Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la ville et le CCAS pour la passation du marché de l'assurance collective « incapacité temporaire de travail et invalidité »....16

IV - Personnel....17

Envoyé en préfecture le 11/12/2018
Reçu en préfecture le 11/12/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20181206-DEL76122018-DE

DEL65092018 : Indemnités horaires pour travaux supplémentaires – IHTS....17

DEL66092018 : Indemnité de régisseurs....18

DEL67092018 : Transfert des Primes des Accueils de Loisirs sans Hébergement (ALSH). 20

DEL68092018 : Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet....21

V - Environnement - Cadre de vie....21

DEL69092018 : SIEG – Coupure éclairage nocturne – Espace Théringaud....21

DEL70092018 : Convention de servitude avec Enedis pour l'implantation d'un poste de distribution publique – Rue de Prat....21

DEL71092018 : Projet d'habitat adapté – Avenue Charles de Gaulle – Bail emphytéotique avec Auvergne Habitat....22

DEL72092018 : Cession foncière – ZAC de Malmouche – Parcelle BT n° 329....29

DEL73092018 : Cession foncière – EPF-SMAF à Logidôme – Parcelle BH n° 229....30

VI - Divers....30

DEL74092018 : Syndicat mixte de l'eau – Rapport sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement non collectif de l'année 2017....30

DEL75092018 : Compte rendu des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil Municipal....30

Envoyé en préfecture le 11/12/2018
Reçu en préfecture le 11/12/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20181206-DEL76122018-DE

La séance est ouverte à 18 h 35 sous la présidence de M. le Maire.

M. LE MAIRE.- Bonsoir à tous. Bonsoir, Messieurs dames dans le public. Nous avons un tout petit peu de retard. J'en profite pour rappeler les modalités d'usage. Veuillez, s'il vous plaît, les élus en particulier et même dans la salle, éteindre vos portables. C'est toujours désagréable. J'ai entendu un portable la semaine dernière, au crématorium, en pleine cérémonie. Cela fait toujours bien.

J'ai quelques pouvoirs :

- Élizabeth SCOZZARI a donné un pouvoir à Vincent SOULIGNAC ;
- Isabelle PORTIER a donné un pouvoir à Éléonore SZCZEPANIAK ;
- Alain CHASSAIGNE a donné un pouvoir à Josette LUCARD ;
- Martine BELLEROSE a donné un pouvoir à Christine MONTAGNON. Elle est absente car elle vient de perdre son époux ;
- Sébastien MAURER a donné un pouvoir à Montserrat FORTÉ.

Pour l'instant, j'ai cinq pouvoirs.

A - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le secrétaire de séance est Christine MONTAGNON.

Ce soir, nous avons un certain nombre de délibérations : 8 qui ont trait aux finances, 4 à l'administration générale, 3 au personnel, 5 à l'environnement et au cadre de vie, et des questions diverses.

J'ai pointé qu'il y aura 10 élus qui présenteront des délibérations et, bien sûr, j'espère que tous les autres participeront au débat qui sera occasionné par ces délibérations.

Avant de valider le procès-verbal de la séance précédente, quelques informations.

J'ai les remerciements du Président du Conseil départemental, Jean-Yves GOUTTEBEL, qui remercie l'ensemble des élus d'Aubière pour les félicitations qu'a adressées la commune suite à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO de la Chaîne des Puys - faille de Limagne.

Des communications vous seront faites par Éric CROUZET sur les questions culturelles.

Je vous rappelle la cérémonie de remise de diplôme d'honneur de la ville d'Aubière à Salah HAMOURI, l'avocat franco-palestinien emprisonné en Israël, que nous organisons le vendredi 5 octobre.

B - DÉLIBÉRATIONS AVEC ET SANS VOTE

Envoyé en préfecture le 11/12/2018
Reçu en préfecture le 11/12/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20181206-DEL76122018-DE

I - Procès-verbal de la séance précédente

DEL52092018 : Approbation du procès-verbal de la séance précédente

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations particulières concernant ce PV ? En principe, il n'y en a pas parce que si vous en aviez, vous nous les auriez fait connaître. On considère qu'il n'y a pas de chose particulière et qu'on approuve le procès-verbal ?

- Il n'y a pas d'opposition ? *(Néant)*
- Pas d'abstention ? *(Néant)*

La délibération n° 52 est adoptée à l'unanimité.

II - Finances

DEL53092018 : Dématérialisation des factures et mise en place des moyens modernes de paiement

Rapporteur : M. Florent GUITTON

(Présentation de la délibération)

M. GUITTON.- Y a-t-il des questions sur cette délibération ? *(Néant)*

Nous passons au vote.

- Qui vote contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Je vous remercie.

La délibération n° 53 est adoptée à l'unanimité.

DEL54092018 : Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'acquisition et la maintenance d'un outil de messagerie communautaire

Rapporteur : M. Florent GUITTON

(Présentation de la délibération)

M. GUITTON.- Y a-t-il des questions ?

M. CASILDAS.- Bonsoir. Sait-on pourquoi les autres communes n'ont pas participé au groupement ?

M. GUITTON.- J'avoue que non. C'est ce que nous avions dit en commission. Ces communes ont leur propre système, dont elles sont peut-être contentes et peut-être qu'ils n'arrivent pas à terme, donc elles n'ont pas voulu répondre favorablement à ce groupement de commandes, ce qui n'est pas le cas pour la commune d'Aubière.

Mme LOZANO.- Bonsoir. Nous avons plein de questions. Elles ne trouveront peut-être pas tout de suite une réponse, mais ce sont des interrogations que nous nous sommes posées en parcourant un peu le document.

Nous voudrions d'abord savoir quelle garantie de bon fonctionnement nous pouvons avoir

Envoyé en préfecture le 11/12/2018
Reçu en préfecture le 11/12/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20181206-DEL76122018-DE

parce que l'ancienne messagerie, semble-t-il, posait quelques problèmes ? Est-ce que cette garantie de bon fonctionnement peut être inscrite dans l'appel d'offres ?

De même, dans l'appel d'offres, est-il possible de mettre un critère de proximité pour la maintenance ? Cela nous paraît important. Tant qu'à faire, autant que les personnes qui assurent la maintenance soient sur la région et non pas *via* des centrales, comme les centrales d'appel qu'on a si souvent à l'autre bout du monde.

Quant à l'évaluation des besoins, nous voulions savoir si elle a déjà été faite. Surtout, nous voudrions qu'elle porte sur les besoins actuels mais aussi sur les besoins futurs et nous voudrions savoir un peu sur combien de boîtes de messagerie elle porte.

Nous aurions aussi aimé connaître le coût actuel. Tu l'as dit ? Excuse-moi. Je ne l'ai pas noté. Cela nous permet d'avoir un ordre de comparaison avec la proposition qui nous est faite.

Nous avons aussi posé une question : est-ce qu'il y aura un représentant de la mairie à la commission d'appel d'offres, même si ce n'est qu'un avis, juste pour assister, et peut-être pour observer, nous faire remonter un peu ce qui est dit ? Nous pensons aussi que le personnel technique sera associé. Cela évite des surprises par la suite.

Nous voudrions attirer l'attention sur le suivi, la continuité du service pendant la migration. Nous supposons qu'il y aura différentes phases et nous aimerions bien avoir les différents procès-verbaux au fur et à mesure que ce nouveau système sera mis en place.

Nous nous posions aussi la question : *quid* des utilisateurs ? On a parlé, lors de la commission, d'un agenda partagé, par exemple, ou on peut imaginer un système de réservation de salle sur un système partagé. À ce moment, il faudra que les utilisateurs soient formés. Cela nécessitera peut-être aussi l'investissement sur de nouveaux logiciels parce que quand on est un peu dans le domaine de l'informatique et des nouvelles technologies, on se rend compte que cela évolue très vite.

C'est l'ensemble des interrogations que nous nous sommes posées. Je ne sais pas si vous avez des réponses à toutes ou partie.

M. GUITTON.- Déjà, le marché actuel est d'un montant de 4 903,09 €. J'ai arrondi à 4 900 € tout à l'heure, dans mon introduction explicative.

Merci pour les questions. J'avoue qu'il y en a certaines auxquelles je ne serai pas capable de répondre, mais peut-être que cela viendra par la suite, avec une communication à l'ensemble du Conseil.

Ce sont bien les services de Clermont Auvergne Métropole qui vont analyser les offres et qui feront cette commission d'appel d'offres. En revanche, la mairie d'Aubière a été sollicitée sur le cahier des charges, sur les propres besoins, par l'intermédiaire du service informatique – notre collègue Nicolas MAYET a fait le tour de l'ensemble des services de façon à voir ce qu'il était possible d'imaginer avoir en plus, ce qui fonctionnait, ce qui ne fonctionnait pas – mais aussi une discussion entre nous sur cet agenda partagé, dont on parle tout le temps, et d'autres évolutions qui sont à même de faire partie d'une option qui nous permettra inévitablement d'augmenter le coût inhérent à 4 903,09 €, parce que plus on demande, plus c'est cher, forcément. Vous voyez que sur deux ans, on ne doit pas dépasser 30 000 €, c'est-à-dire 15 000 € sur une année. Si vous comparez 15 000 à 4 900 €, nous avons un delta de 10 000 €, en espérant qu'on n'arrive pas à 15 000 € sur une année, bien évidemment. Si on veut un fonctionnement adéquat, beaucoup plus dans l'ère du temps que ce qui se passe aujourd'hui, il va falloir mettre les moyens. Nous sommes en attente de l'analyse des offres, des options. Ensuite, nous ferons un choix qui sera soumis, j'espère, à discussion entre nous, avant de faire le choix final.

Sur les garanties de bon fonctionnement et les critères de proximité de la maintenance, très franchement, je ne sais pas comment sont constitués le cahier des charges et l'appel d'offres. Nous en prenons note et nous transmettrons, en tout cas, parce qu'il me semble intéressant

Envoyé en préfecture le 11/12/2018
Reçu en préfecture le 11/12/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20181206-DEL76122018-DE

d'avoir cette donnée.

Sur la continuité et le suivi de la migration, j'espère qu'on continuera à fonctionner et qu'il n'y aura pas de souci.

Y a-t-il d'autres questions avant de passer au vote ? *(Néant)*

- Qui vote contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

La délibération n° 54 est adoptée à l'unanimité.

DEL55092018 : Auvergne Habitat – Allongement de la dette CDC – Demande de réitération de garantie

Rapporteur : M. Florent GUITTON

(Présentation de la délibération)

M. GUITTON.- Y a-t-il des questions ? *(Néant)*

Nous passons au vote.

- Qui s'abstient ? *(1 voix)*
- Qui vote contre ? *(Néant)*

Je vous remercie.

La délibération n° 55 est adoptée à la majorité.

DEL56092018 : Autorisation donnée au Maire pour signer la convention entre la commune d'Aubière et SFR pour l'implantation d'une antenne-relais

Rapporteur : M. Florent GUITTON

(Présentation de la délibération)

M. GUITTON.- Y a-t-il des questions ?

M. CASILDAS.- Oui. On est bien d'accord que cela va être la deuxième antenne installée à cet endroit. Dans la convention qui est jointe, à l'article 3, il nous est dit : *« Le propriétaire déclare que les emplacements visés en annexe 1 sont actuellement libres de toute location ou occupation. »* Ce n'est pas vrai puisqu'on loue déjà et il y aura déjà une occupation d'une antenne-relais.

M. COHENDY.- SFR s'installe dans une pièce à part. On est bien au même endroit, mais Orange est d'un côté et SFR sera au milieu des archives. Le local que SFR reprend sera totalement vide.

M. CASILDAS.- Donc l'antenne ne sera pas extérieure, elle sera intérieure ?

M. COHENDY.- L'antenne sera sur le toit, mais le local où on retrouve toute la batterie d'appareils électriques sera sous le toit.

M. CASILDAS.- D'accord. Est-on bien sûr qu'on va aller jusqu'au bout de la démarche ? Nous avons déjà eu le débat sur l'autre antenne qui devait se situer sur les services techniques, mais nous avons bien vu que le vote du Conseil n'avait pas été suivi d'effet. Dans la mesure où on

Envoyé en préfecture le 11/12/2018
Reçu en préfecture le 11/12/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20181206-DEL76122018-DE

arrive à une troisième implantation sur une période assez courte, ne serait-il pas opportun de mener une consultation de la population sur ces implantations ? Une ponctuellement, je veux bien, mais on est à la troisième, d'autant plus qu'on en a deux qui vont être concentrées sur le même endroit. Ne serait-il pas judicieux d'avoir une information large et, pourquoi pas, d'organiser une réunion publique sur la question avant de s'engager sur de telles décisions ?

M. LE MAIRE.- Pourquoi pas une réunion publique ? C'est vrai que dans d'autres pays, le Luxembourg en particulier – j'en viens, j'étais à la fête du vin il y a 15 jours – il y a des dispositions tout à fait différentes.

Il y a des antennes qui sont déjà installées sur des bâtiments privés, dans la rue de Romagnat notamment. Effectivement, se pose la question récurrente : y a-t-il danger ou pas ? Interpellés par Éléonore SZCZEPANIAK, on a vu qu'il y avait des difficultés éventuelles. Je suis incapable de vous dire – et je ne dois pas être le seul autour de la table – s'il y a danger ou non. Le principe de précaution est opportun. On l'a vu pour l'amiante, il y a 50 ans ; ce n'était pas dangereux, mais aujourd'hui, les ouvriers décèdent par milliers sur cette question. Je ne sais pas.

Pourquoi pas une réunion publique ? Si c'est constructif, pourquoi pas ? Si c'est pour voir arriver des opposants...

Mon ami Vincent SOULIGNAC, qui est très pointu sur la question, peut donner son point de vue, pas forcément le point de vue de l'opinion publique en général et des médias. Les scientifiques disent que, pour l'instant, on n'a pas de preuve de la nocivité. Je crois que c'est cela. Ma précaution oratoire est justifiée.

Je veux bien faire une réunion publique. On en discute, on en parle et on voit, mais si c'est pour faire un tumulte qu'on n'arrivera pas à maîtriser... Je n'en sais rien. En tout cas, nous n'écartons pas la proposition de Sylvain CASILDAS.

Mme SZCZEPANIAK.- On sait qu'on ne peut pas s'opposer, c'est la loi. En revanche, on se doit de faire une information aux personnes habitant aux alentours. Cette information est nécessaire. Je pense que c'est le préalable. Après, sur la réunion publique, je crois qu'il est bien de pouvoir discuter.

En passant en bas, tout à l'heure, j'ai vu qu'au bureau de tabac, il y avait un encart sur la sortie du journal qui disait : *« Vous saurez tous des dangers du compteur Linky. »* Cela ne s'arrêtera pas. Les gens ont peur. Simplement, il faut le prendre en compte et l'entendre.

En tout cas, j'avais été reçue par Nicolas, dans les services, qui m'avait expliqué les niveaux d'ondes. À la sortie de son bureau, c'est vrai que j'étais beaucoup moins sûre des dangers de l'installation d'une antenne, mais comme vous, ce n'est qu'un avis. Je pense qu'aujourd'hui, on a tous des téléphones portables, on a tous Internet à la maison. Je crois qu'il faut en parler.

M. LE MAIRE.- Merci, Éléonore. Je prends acte de la demande. On prend le temps d'en discuter tous ensemble et pourquoi pas une réunion publique, si cela peut éclairer la population ? Pour ce qui est de l'information aux populations, bien entendu, c'est prévu dans le dispositif.

Mme LOZANO.- Je voulais dire deux mots.

En préambule, je veux dire que nous nous sommes fait aider toutes les deux par des personnes qui ont plus de connaissances techniques que nous-mêmes parce qu'effectivement, c'est un domaine qui est très pointu.

On a quand même relevé que l'Organisation Mondiale de la Santé (l'OMS), a classé les champs électromagnétiques des technologies sans fil potentiellement cancérigènes pour l'homme. Après, il y a certainement des normes bien précises. Tout cela pour dire que nous devons être extrêmement prudents dans le domaine et rappeler que c'est une responsabilité collective et individuelle de tenter de limiter le plus possible l'utilisation de matériels émettant ces ondes électromagnétiques. Nous avons tous, effectivement, un téléphone. À nous aussi, citoyens, de faire un effort pour limiter les ondes dans ce domaine.

Envoyé en préfecture le 11/12/2018
Reçu en préfecture le 11/12/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20181206-DEL76122018-DE

Sur la délibération par elle-même, j'aurai plusieurs observations.

Dans la convention, la puissance et le débit rayonné ne sont pas inscrits. Il est juste écrit : *« Nous resterons conformes à la réglementation et on suivra la réglementation si elle évolue. »* Est-ce qu'on ne pourrait pas demander un peu plus de précisions ? On peut rappeler que les seuils dans la réglementation française sont 10 à 12 fois supérieurs à ceux en vigueur dans d'autres pays, notamment dans l'Union Européenne et notamment dans les pays nordiques. En Pologne et en Italie, ces seuils sont dix fois inférieurs. En Suisse, c'est encore beaucoup moins puisqu'ils vont jusqu'à 20 fois.

Ensuite, j'avais demandé le rapport d'essai. Je vous remercie de me l'avoir fait passer. Il y a quand même une chose qui nous a interpellées, qui m'a interpellée quand on me l'a montrée, parce que même sans être technicien, on se rend compte que malgré tout, il faut être très attentif. C'est : *« Les mesures sont effectuées au maximum à 1,70 m. »* J'ai vu une petite fiche, donc j'ai regardé cette fiche « fiche de mesure ». Je vais vous le montrer, mais je pourrai vous la faire passer. Vous l'avez certainement vu. On voit la mairie, on voit un bâtiment en face et on voit que les mesures seraient prises à la hauteur du troisième étage. 1,70 m pour les mesures, cela ne correspond pas du tout à ce petit dessin. Il aurait été utile d'avoir des mesures effectivement faites au troisième étage des bâtiments en face.

Les personnes qui habitent justement au-dessus du kebab vont être soumises aux ondes des deux antennes de la mairie plus l'antenne qui est dans l'église. Cela se multiplie. On ne sait pas comment cela se multiplie, parce qu'on n'est pas des techniciens, mais malgré tout, on se doute bien que plus on est exposé, moins cela doit être confortable.

Je pense aussi, comme tout le monde apparemment autour de la table, qu'on a un devoir d'information auprès des riverains et de tous les Aubiérois. En lisant les documents, nous avons vu qu'il y avait des mesures bien précises et nous demandons donc l'application de ces mesures prévues par le législateur. Elles sont reprises en page 4 du dossier « Antenne-relais et de téléphonie » que nous avons dans le document. Pour vous retrouver tout de suite, c'est la page 33. Sur ce document, il est marqué : *« A la demande du Maire, le dossier d'information peut contenir une simulation de l'exposition aux champs électromagnétiques générée par l'installation, selon les lignes directrices publiées par l'agence nationale des fréquences. Les dossiers d'information et de simulation d'exposition, lorsqu'elle a été demandée, sont mis à disposition des habitants de la commune concernée au plus tard 10 jours après leur communication au Maire. Les habitants ont ensuite trois semaines pour formuler leurs observations lorsque le Maire ou le Président de l'intercommunalité leur ont donné cette possibilité. »* Nous demandons que cette communication soit faite.

Dernier point : je voudrais souligner que le CT a émis un avis favorable mais que cet avis – et ils nous l'ont redit lors du dernier CT – était conditionné au changement des téléphones sans fil, les DECT, qui représentent eux aussi un danger important, voire même bien supérieur aux antennes que l'on pourrait mettre sur le toit de la mairie.

M. GUITTON.- Merci pour tous ces éléments.

M. MANIEL.- Bonsoir à tous. Ce n'est pas pour répondre, mais c'est pour rebondir sur tes propos, Nicole. Il ne s'agit pas du tout d'ondes électromagnétiques. On parle de radiofréquence. Il ne faut pas mélanger les deux. Les ondes électromagnétiques sont une chose. C'est ce que vous retrouvez par exemple sur votre four micro-ondes. Ce n'est pas du tout la même chose. On est bien sur des radiofréquences.

Après, tu ne dis pas ce qui est noté dans les annexes de SFR. Je ne suis pas du tout là pour défendre SFR, mais il faut peut-être essayer de dramatiser un peu moins. SFR est doté par l'État d'un fonds de 2 M€ par an pour faire des recherches sur les méfaits de ces expositions. Après, je ne dis pas qu'il y en a ou pas.

Tu as parlé du compteur Linky, Éléonore. Je suis dedans, je travaille chez EDF, donc je sais ce qu'il en est. Je connais les détracteurs du compteur Linky. Je connais les méfaits

Envoyé en préfecture le 11/12/2018
Reçu en préfecture le 11/12/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20181206-DEL76122018-DE

potentiels, mais globalement, parmi tous les Aubiérois que j'ai reçus en mairie à Aubière et qui ne souhaitaient pas avoir chez eux le compteur Linky, au bout du bout, on reproche plutôt à ce compteur Linky les millions d'euros, les 8 M€ en l'occurrence, qui ont été mis sur la place pour changer tous ces compteurs alors qu'on avait des compteurs qui fonctionnaient bien. Ce ne sont pas 8 M€, pardon, ce sont 8 Md€, pour changer 31 millions de compteurs.

Après, sur les réunions publiques, nous l'avons évoqué avec Christian, notamment pour Linky. J'ai participé à trois réunions publiques sur le compteur Linky. C'est toujours la même population qui est là, et dans trois communes différentes, que ce soit Gerzat, Châtelguyon et je ne me souviens plus de la troisième. C'est toujours la même population. On retrouve des gens qui sont viscéralement anti-Linky. Ils parlent toujours de la même chose. Le fonds est surtout cet investissement faramineux qui a été mis en place pour mettre ces compteurs.

Tu disais qu'en Suisse ou dans les pays nordiques, les antennes étaient beaucoup moins agressives en termes d'émission de ces ondes. Je ne connais pas la Suisse plus que cela, mais j'y suis allé, j'ai parlé avec des Suisses cet été. En fait, ils multiplient le nombre d'antennes. Les antennes sont moins agressives, moins dangereuses s'il en est, mais le nombre d'antennes est multiplié, c'est-à-dire que sur le toit de la mairie, on pourrait se retrouver avec 10 antennes, des antennes effectivement moins agressives mais multipliées.

Mme LOZANO.- L'idéal serait certainement que tous ces opérateurs utilisent la même antenne et se mettent d'accord.

Juste pour rebondir sur les champs électromagnétiques, j'ai dit que nous ne sommes pas des techniciennes. En revanche, à la page 31, je lis : *« Que sait-on des effets sanitaires liés aux antennes-relais ? Que disent les experts ? Il est établi qu'une exposition aiguë et de forte intensité aux champs électromagnétiques (radiofréquence) peut provoquer des effets. »* Ce n'est pas moi qui ai parlé de champs électromagnétiques, je l'ai lu. Au paragraphe dessous, c'est encore écrit.

M. MANIEL.- A la page 31, ce n'est pas marqué cela.

Mme LOZANO.- Si, on est sur la page 31.

M. MANIEL.- Dans l'encadré.

Mme LOZANO.- Il y a vraiment besoin qu'on se réunisse.

M. SOULIGNAC.- Je vais juste finir, parce que tu as commencé le paragraphe, mais il faut le lire en entier : *« Des interrogations subsistent sur d'éventuels effets à long terme pour des utilisateurs intensifs de téléphones mobiles* – le problème, ce sont les téléphones mobiles, en particulier pour les enfants, quand leur cerveau se développe ; ce n'est pas idéal qu'ils dorment avec leur téléphone mobile – *dont l'usage conduit à des niveaux d'exposition très nettement supérieurs à ceux qui sont constatés à proximité des antennes relais.* » On ne dit pas qu'il n'y a pas de problème. On dit que le problème, ce sont plutôt les téléphones mobiles. Il faut le dire. Il faut aussi relativiser plutôt que générer de la peur pour le plaisir de faire un peu d'agitation.

Mme LOZANO.- Mon but n'était pas du tout de générer de la peur ou de faire de l'agitation. Nous nous sommes posé un certain nombre de questions. Nous nous sommes penchées sur la question et je vous les relaye. C'est tout. Je ne pense pas avoir fait peur à tout le monde dans la salle.

M. LE MAIRE.- Merci, Nicole, d'avoir fouillé le dossier. Florent, on va peut-être clore.

M. GUITTON.- Y a-t-il d'autres questions ? *(Néant)*

Nous allons procéder au vote sur cette délibération.

- Qui s'abstient ? *(7 voix)*
- Qui vote contre ? *(Néant)*

Envoyé en préfecture le 11/12/2018
Reçu en préfecture le 11/12/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20181206-DEL76122018-DE

Je vous remercie.

La délibération n° 56 est adoptée à la majorité.

DEL57092018 : Autorisation donnée au Maire pour signer la convention de remboursement entre la commune d'Aubière et le Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC) pour les transports vers la piscine pour l'année scolaire 2018/2019

Rapporteur : M. Florent GUITTON

(Présentation de la délibération)

M. GUITTON.- Y a-t-il des questions ? *(Néant)*

Nous allons procéder au vote.

- Qui s'abstient ? *(Néant)*
- Qui vote contre ? *(Néant)*

La délibération n° 57 est adoptée à l'unanimité.

DEL58092018 : Subvention exceptionnelle aux Loupiots pour l'achat de matériel

Rapporteur : M. Michel CHAZOULE

(Présentation de la délibération)

M. CHAZOULE.- Y a-t-il des questions ?

Mme CHASSAGNE.- Bonsoir. Nous en avons parlé en commission. Nous nous étions demandé pourquoi le mobilier n'avait pas pu être prévu au budget prévisionnel ? Après, nous sommes d'accord sur le fait qu'il faut que le mobilier soit renouvelé.

M. CHAZOULE.- Dans le budget prévisionnel de l'année dernière, les tabourets étaient encore un peu en état. Ils pensaient qu'ils tiendraient plus longtemps. Les enfants grandissent et le mobilier souffre de plus en plus.

Mme CHASSAGNE.- C'est boucle d'or et les trois ours.

M. CHAZOULE.- Y a-t-il d'autres questions ? *(Néant)*

Nous passons au vote.

- Qui s'abstient ? *(Néant)*
- Qui est contre ? *(Néant)*

Je vous remercie.

La délibération n° 58 est adoptée à l'unanimité.

M. CROUZET.- Bonsoir à tous. Les deux délibérations qui suivent concernent les associations, en particulier le subventionnement sur projet.

À cet égard, je fais un petit aparté, en particulier pour Agnès (CHASSAGNE). L'autre fois,

Envoyé en préfecture le 11/12/2018
Reçu en préfecture le 11/12/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20181206-DEL76122018-DE

j'avais fait une confusion entre la Commission Culture, Vie associative et Sports et le Comité Local de la Vie Associative, les deux réunions étant dans la même semaine. A l'ordre du jour de la prochaine Commission Culture Vie associative, nous reparlerons des critères de subvention aux associations.

DEL59092018 : Subvention sur projet à l'Amicale Laïque d'Aubière pour l'organisation d'un camp d'été basket 2018

Rapporteur : M. Éric CROUZET

(Présentation de la délibération)

M. CROUZET.- Y a-t-il des remarques ?

M. CASILDAS.- Comme Alain (CHASSAIGNE) n'est pas là, on va pouvoir en dire du mal.

Mme AHMED-HAVET.- Je ne participerai pas au vote.

M. CASILDAS.- Je suis d'accord, Éric, je crois qu'il faudra qu'on revoie les critères d'attribution. Le projet est bien. Je ne dis pas qu'il faut qu'on consomme globalement l'enveloppe. On sait qu'on vote une enveloppe de 10 000 € qui est très peu consommée, ce qui est fort dommage. D'ailleurs, il faudra peut-être voir à allouer moins d'argent en début de budget, quitte à faire une décision modificative tout simplement pour éviter de mobiliser des crédits qui ne seront pas utilisés. C'est vrai qu'il est un peu dommage de passer une délibération pour 200 €. Ce n'est pas l'idée de ne pas vouloir la donner à l'Amicale Laïque, loin de là, d'autant plus que Florent dit souvent que l'Amicale Laïque a un matelas, donc elle est bien gérée. Pour 200 €, c'est un peu dommage. Ne faudrait-il pas mettre un plafond ou revoir les critères ? Il faut que cela fonctionne mieux. Cette subvention sur projet est une bonne idée, une bonne chose et cela patine un peu, on a du mal à la faire fonctionner.

M. CROUZET.- C'est justement la raison pour laquelle nous sommes obligés de délibérer à chaque fois. Avant, on demandait aux associations de définir un projet en septembre-octobre et si des projets apparaissaient dans l'année, c'était obsolète. De cette façon, certes, nous sommes amenés à examiner des dossiers à quasiment chaque commission culture et, au lieu d'une délibération commune, nous sommes obligés de délibérer plusieurs fois.

Mme CHASSAGNE.- C'est intéressant qu'on puisse justement en discuter en commission. Peut-être que ce n'est pas la peine qu'on en parle, mais je trouve important qu'on parle de cette subvention parce que c'était vraiment un beau projet. Tu as pu nous le décrire. On est vraiment dans les clous d'une subvention projet. C'est vrai qu'on tâtonne. C'est aussi en train de se construire.

M. MANIEL.- Tu as eu raison de le souligner, Agnès, c'était avec un dossier conséquent. C'était vraiment bien monté. À la limite, nous avons même été surpris qu'ils nous interpellent simplement pour 200 €.

M. LE MAIRE.- Delphine, tu voulais prendre le micro ?

Mme AHMED-HAVET.- Je ne participe pas, je fais du basket.

M. LE MAIRE.- Alain CHASSAIGNE a donné un pouvoir, il ne participera pas au vote en tant que Président de l'Amicale Laïque. Tu es membre de l'Amicale Laïque, moi aussi et ce n'est pas pour autant que je ne vais pas voter cette délibération. Tu es autorisée à la voter, bien sûr.

Mme AHMED-HAVET.- Je vote alors.

M. AIGUESPARSES.- La somme a été demandée par l'Amicale Laïque ?

Envoyé en préfecture le 11/12/2018
Reçu en préfecture le 11/12/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20181206-DEL76122018-DE

M. LE MAIRE.- Oui.

Mme CHASSAGNE.- Parce qu'il y avait des cofinancements et ils nous ont demandé cette petite somme.

M. CROUZET.- De mémoire, il y avait une participation de l'Amicale Laïque, une participation des familles des enfants et ils nous ont demandé d'abonder. C'est plus un soutien symbolique et politique qu'une aide vraiment financière.

Je vous propose de passer au vote.

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)* Alain CHASSAIGNE ne participe pas au vote.

La délibération n° 59 est adoptée à la majorité.

DEL60092018 : Subvention sur projet au CUC Rugby Union Aubiéroise pour l'achat de tenues sportives

Rapporteur : M. Éric CROUZET

(Présentation de la délibération)

M. CROUZET.- Y a-t-il des remarques ? *(Néant)*

Nous passons au vote.

- Qui s'abstient ? *(Néant)*
- Qui est contre ? *(Néant)*

Je vous remercie.

La délibération n° 60 est adoptée à l'unanimité.

III - Administration générale

DEL61092018 : Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention de partenariat « Festival Départemental 2018 – Les Automnales »

Rapporteur : M. Éric CROUZET

(Présentation de la délibération)

M. CROUZET.- Y a-t-il des questions ? *(Néant)*

Je vous propose de passer au vote.

- Qui s'abstient ? *(Néant)*
- Qui vote contre ? *(Néant)*

La délibération n° 61 est adoptée à l'unanimité.

Je profite de l'occasion pour signaler que vous avez sur table, ou sur chaise pour les spectateurs, l'ensemble de la programmation des Automnales pour la version 2018, ainsi qu'un petit *flyer* sur les prochaines manifestations culturelles de la commune, donc les Automnales, le spectacle à destination des enfants et un spectacle qui aura lieu à l'église autour de la musique d'Ennio MORRICONE.

Envoyé en préfecture le 11/12/2018
Reçu en préfecture le 11/12/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20181206-DEL76122018-DE

M. GILLIET.- Ennio MORRICONE, c'est le samedi ou le dimanch[illegible]

M. LE MAIRE.- C'est le dimanche.

M. MANIEL.- Sur le *flyer*, il y a une erreur. Il est noté « dimanche 24 novembre », mais le 24 est un samedi.

M. CROUZET.- Effectivement, c'est le dimanche. Les musiciens font partie des cœurs d'Auvergne aussi. Au départ, c'était prévu le samedi, donc le jour a dû changer mais pas la date. Merci.

DEL62092018 : Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention-type de partenariat avec les associations dans le cadre des activités des accueils de loisirs municipaux

Rapporteur : Mme Christine MONTAGNON

(Présentation de la délibération)

Mme MONTAGNON.- Y a-t-il des questions ?

M. CASILDAS.- Nous donnerons pouvoir à M. le Maire d'agir de la sorte. Je comprends la contrainte des Conseils, mais est-ce qu'au moins à titre informatif ou de validation, on pourrait soumettre à la commission les choix ? Parce que du coup, nous n'aurons plus de visibilité sur les choix. Au moins, que la commission soit informée.

Mme MONTAGNON.- Nous pouvons, mais j'ai peur de retomber un peu sur la même problématique, à savoir que je vais devoir, à chaque partenariat, convoquer une commission enfance jeunesse. Je veux bien, mais est-ce que vous serez là ?

M. CASILDAS.- On est quand même dans le cadre d'une programmation. On ne le fait pas au jour le jour.

Mme MONTAGNON.- Peut-on considérer qu'on vous fait une information par mail ?

M. CASILDAS.- Oui.

Mme MONTAGNON.- C'est facile. S'il faut une commission enfance jeunesse, cela risque d'alourdir à nouveau. Par mail, il n'y a pas de souci. Nous vous en ferons part. Il y en a de nouveaux qui sont en gestation. Nous les indiquerons.

Mme CHASSAGNE.- Il est aussi intéressant que tu nous fasses, à la fin de l'année, une forme de bilan avec ce qui a fonctionné ou non.

Mme MONTAGNON.- Tout à fait. Il y a des choses qui ont très bien fonctionné et je veux bien qu'on en parle. J'en serais ravie.

Pas d'autre question ? *(Néant)*

Je soumets la délibération au vote.

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Merci.

La délibération n° 62 est adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 11/12/2018
Reçu en préfecture le 11/12/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20181206-DEL76122018-DE

DEL63092018 : Décision sur le nombre d'ouvertures du dimanche en 2019

Rapporteur : Mme Montserrat FORTÉ

(Présentation de la délibération)

Mme FORTE.- Avez-vous des questions ?

Mme LOZANO.- Non. Nous sommes toujours sur les mêmes positions, donc ce n'est peut-être pas la peine de répéter.

Mme FORTE.- Super ! Nous passons au vote.

- Qui est contre ? *(6 voix)*
- Qui s'abstient ? *(3 voix)*

Merci.

La délibération n° 63 est adoptée à la majorité.

DEL64092018 : Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la ville et le CCAS pour la passation du marché de l'assurance collective « incapacité temporaire de travail et invalidité »

Rapporteur : M. Florent GUITTON

(Présentation de la délibération)

M. GUITTON.- Y a-t-il des questions par rapport à cette délibération ?

M. AIGUESPARSES.- Oui. Dans cette convention, je voudrais savoir quelle est la part que prendra la mairie dans le pourcentage de l'assurance. Il y a une part pour la mairie et une part pour l'employé, en principe.

M. GUITTON.- Non, c'est une part employé uniquement.

M. AIGUESPARSES.- L'employeur peut très bien proposer de prendre une partie.

Mme ARMAND.- Il y a une participation employeur.

M. GUITTON.- À hauteur de combien, du coup ?

M. LE MAIRE.- Nous allons demander à la Directrice générale des services de nous donner des précisions.

Mme ARMAND.- Bonsoir. Oui, il y a une participation de l'employeur. En revanche, il y a une partie optionnelle par rapport au régime indemnitaire où c'est un choix des agents. S'ils font ce choix, il n'est pas pris en compte par l'employeur.

M. AIGUESPARSES.- D'accord, mais la part employeur est libre, elle est variable ?

Mme ARMAND.- Le pourcentage est le même pour tout le monde.

M. AIGUESPARSES.- Bien sûr. Il y a un pourcentage total et après, l'employeur prend une partie ou pas et l'employé prend le reste.

Mme ARMAND.- C'est cela. Normalement, c'est 50-50

M. AIGUESPARSES.- Normalement. C'était pour savoir si l'employeur prenait une partie.

Envoyé en préfecture le 11/12/2018
Reçu en préfecture le 11/12/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20181206-DEL76122018-DE

M. GUITTON.- Nous vous enverrons des éléments complémentaires et définitifs parce que pour le coup, je le dis très sincèrement, j'ai eu des informations contraires quand j'ai préparé le Conseil Municipal, donc je ne comprends pas ce qui vient d'être dit. Je me permets de dire qu'après réflexion et discussion, on aura quelque chose de cohérent. Nous enverrons un message, un mail à l'ensemble du Conseil Municipal.

Y a-t-il d'autres questions ? *(Néant)*

Nous passons au vote.

- Qui s'abstient ? *(Néant)*
- Qui vote contre ? *(Néant)*

Je vous remercie.

La délibération n° 64 est adoptée à l'unanimité.

Mme LUCARD.- Bonsoir. Je vais vous présenter quatre délibérations concernant le personnel. Les trois premières sont des délibérations de régularisation. Je vais vous expliquer.

IV - Personnel

DEL65092018 : Indemnités horaires pour travaux supplémentaires – IHTS

Rapporteur : Mme Josette LUCARD

(Présentation de la délibération)

Mme LUCARD.- Avez-vous des questions concernant cette délibération ?

M. CASILDAS.- Oui, j'ai une question. Je ne comprends pas pourquoi, depuis un certain temps maintenant, les délibérations RH ne passent plus en commission des finances alors que c'est contraire au règlement intérieur. J'avais déjà fait la remarque lors d'un Conseil précédent où, pour le coup, ce n'était pas passé en CT et j'avais dit qu'en l'état, nous ne pouvions pas voter. Je redis la même chose : si ce n'est pas passé en commission des finances, nous ne pouvons pas le voter. Je le regrette, mais on vote des règlements intérieurs, donc quelque part, on fait une loi et si on ne l'applique pas, c'est pour des raisons comme cela que les gens ne croient plus dans les choses publiques. Si on n'est pas capable d'appliquer à la lettre les règlements que l'on vote, tout cela n'a plus grand sens.

Je trouve cela dommage parce que ce sont des délibérations importantes puisqu'on a le système des IHTS, l'indemnité d'un régisseur, le transfert des primes pour l'ALSH, la création d'un poste. Ce n'est pas anodin dans le budget de la commune. Ce n'est pas l'idée de voter contre, mais ce sont des choses qui doivent être soumises à discussion. Le fonctionnement des commissions est très plaisant. Ce sont des instances où on discute, où on échange. On n'est pas toujours d'accord, mais c'est aussi le but du jeu. Je ne vois pas pourquoi ces délibérations ne passent pas en commission. Cela ne me paraît pas normal, d'autant plus que l'on a très bien vu que sur des délibérations précédentes, une subvention à 200 €, donc c'est minime, passe à la fois à la commission des finances et à la commission culture et association. À mon avis, nous ne pouvons pas voter en l'état ces quatre délibérations.

Mme LUCARD.- Je prends acte de ta demande. De toute façon, tout passe dans le budget. C'est compris dans le budget. Pour moi, le plus important est quand même la validation en CT. Que vous ayez l'information que cela passe en commission, effectivement, au moins pour information.

M. CASILDAS.- Les commissions ne sont pas là pour avoir des informations, elles sont là pour se prononcer sur des délibérations. Ce n'est pas facile à admettre quand on est dans la

Envoyé en préfecture le 11/12/2018
Reçu en préfecture le 11/12/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20181206-DEL76122018-DE

majorité, mais nous, dans l'opposition, avons le droit d'avoir un avis et de poser des questions. Là, effectivement, c'est la régularisation sur l'IHTS, mais j'ai bien dit qu'il y avait quatre délibérations, dont des créations de poste, dont des primes. Ce n'est pas une régularisation.

Mme LUCARD.- Effectivement, elle aurait peut-être dû être présentée dans la commission finances.

M. LE MAIRE.- Sylvain CASILDAS, la Chambre régionale des comptes a pointé la question des heures supplémentaires. On s'appuyait, depuis des années, sur des délibérations (une de 2002, l'autre de 2012, je crois) pour les heures supplémentaires. Au fil des années, à mesure que les filières et les cadres d'emploi ont évolué, ont changé d'appellation, ont été élargis, on n'a pas – à tort certainement, mais cela remonte au mandat de mon prédécesseur – ajusté à chaque fois la délibération sur laquelle on se reposait. D'ailleurs, le Trésorier payait. Il n'y a eu aucun préjudice pour la commune. C'est ce que nous avons dit à la Chambre régionale des comptes. Il payait parce qu'il pensait que c'était une délibération globale. Or, la Chambre régionale des comptes a pointé en disant : « Vous n'avez pas payé en fonction de la précision des cadres d'emploi », etc. C'est pour cela.

Je veux te prouver par là que c'est une régularisation. De la même manière que ce qu'on disait tout à l'heure, on ne va pas faire une commission à chaque fois qu'il y a un changement de filière et des cadres d'emploi, mais on peut en parler à l'occasion de la commission des finances. Je suis tout à fait d'accord avec toi.

M. CASILDAS.- Je suis prêt à voter celle-là, mais je ne veux pas qu'on vote les trois suivantes, parce que ce n'est pas de la régularisation.

Mme LUCARD.- Nous allons voter la délibération concernant l'IHTS.

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

La délibération n° 65 est adoptée à l'unanimité.

DEL66092018 : Indemnité de régisseurs

Rapporteur : Mme Josette LUCARD

(Présentation de la délibération)

Mme LUCARD.- C'est aussi la Cour des comptes qui nous a interpellés parce que nous n'avions pas pris une nouvelle délibération.

M. CASILDAS.- Vous allez nous prendre pour des imbéciles jusqu'au bout ? Les créations de poste, c'est la Cour des comptes ?

Mme LUCARD.- Ce n'est pas une création de poste.

M. CASILDAS.- Je vous explique que, comme indiqué dans l'article 8 du règlement intérieur, on ne peut pas passer au Conseil Municipal des délibérations qui ne sont pas passées en commission des finances. Petit à petit, vous grattez sur chaque délibération. Ce n'est pas moi qui ai commis l'erreur, c'est vous ! Je vous explique que le règlement ne nous permet pas de voter cette délibération.

Mme LUCARD.- Vous ne la votez pas !

M. CASILDAS.- Non ! Ce n'est pas que je ne me prononce pas, c'est que nous n'avons pas le droit, tous ici, vous comme nous, d'examiner ces délibérations ! Ce n'est pas du juridique, c'est du français, c'est écrit dans le règlement intérieur. Vous retirez ces délibérations, on les examine

Envoyé en préfecture le 11/12/2018
Reçu en préfecture le 11/12/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20181206-DEL76122018-DE

dans le cadre normal du fonctionnement du Conseil Municipal et, au prochain Conseil, nous voterons tout cela avec plaisir. Il y a des règles, nous sommes là pour les respecter, *a fortiori* quand on est élu. C'est tout !

M. LE MAIRE.- Le Conseil Municipal se passe dans une bonne ambiance, on ne va pas s'agacer. Si on ne la passait pas en commission, en vertu de l'article 8 auquel tu fais référence, je comprendrais ton début de colère. Encore une fois, nous ne cherchons pas à nous couvrir derrière la Chambre régionale des comptes. Nous sommes simplement en train d'expliquer que c'est la Cour des comptes qui a pointé tout cela. Pour l'instant, la Cour des comptes a fait un premier rapport, qui n'est pas public, auquel on nous a proposé de répondre. Nous n'étions pas obligés, nous avons répondu. Ce n'est pas encore public. Nous allons avoir le rapport définitif. Peut-être que cela permettra d'éclairer un peu mieux ta lanterne. Ce rapport public va arriver dans quelques semaines. Avant qu'il soit public, je m'engage à ce qu'il soit entre les mains des 29 élus pour que vous compreniez. J'espère qu'ils ne vont pas le rendre public avant de nous le donner. Sur toutes ces régularisations, nous nous sommes engagés, dans le rapport que nous avons fait pour répondre aux questions posées par les inspecteurs, à régulariser tout cela. Les quatre délibérations ne sont pas autre chose que de la régularisation. Je te demande de faire confiance à notre propos.

Mme LOZANO.- Je me pose une question. Quel intérêt et pourquoi passer ces délibérations si on risque de se les faire retoquer par la préfecture après ? Je ne suis pas allée vérifier le règlement intérieur, mais Sylvain l'a fait. Si on n'est pas dans les clous, si on risque des poursuites ou quoi que ce soit, est-ce qu'il ne vaut pas mieux tout simplement les reporter au prochain Conseil Municipal ?

M. LE MAIRE.- Je comprends ce que tu exprimes. Cela dit, si le Contrôle de légalité avait dû retoquer le fait qu'on n'ait pas listé tous ces nouveaux cadres d'emploi pour la délibération de tout à l'heure et toutes ces nouvelles dispositions, la Chambre des comptes n'aurait pas fait cette remarque. Je ne veux pas tout dévoiler parce que ce n'est pas public, mais en gros, pour que la Chambre régionale des comptes s'acharne sur ce petit détail – c'est un détail que nous n'avons pas pointé, ce sont des détails sur les heures supplémentaires en particulier – c'est qu'elle n'a pas trouvé grand-chose. Je peux vous assurer qu'elle n'a pas trouvé grand-chose. Il n'y a aucune malversation dans notre budget. Cela se saurait. Elle a cherché des détails. C'est son rôle et nous respectons les magistrats de la Chambre régionale des comptes. Il n'y a pas de souci particulier. Il n'y a pas lieu de s'agacer là-dessus.

M. CASILDAS.- Cela ne manque pas de saveur quand même. On est en train de nous expliquer que pour corriger les irrégularités, on va prendre une délibération irrégulière. C'est quand même fort ! Monsieur le Maire, les juges de la Chambre régionale des comptes ont dû vous expliquer qu'à compter de la remise de son rapport et de son examen par le Conseil municipal, la commune a un an et, à date d'anniversaire, vous devez rendre compte du suivi que vous avez fait de ces préconisations. On a un an pour régulariser les éléments qui ont été pointés du doigt par la Chambre régionale des comptes. Certes, on peut aller de l'avant et corriger ce qui est corrigeable avant que le rapport définitif soit soumis au Conseil, mais faisons-le comme il faut, bien dans les règles !

M. LE MAIRE.- Vous n'allez pas nous reprocher d'intervenir... Nous connaissons le délai qui nous permet de régulariser tout cela. « Régularisation », cela ne veut pas dire qu'on a procédé à des irrégularités. Le terme est un peu fort. Nous avons voulu, par souci de bien faire, le faire immédiatement. D'ailleurs, je crois qu'on nous sommait, si mes souvenirs sont bons, de réagir rapidement et nous nous sommes engagés à le faire au prochain Conseil Municipal. À mon avis, il n'y a pas trop de problème.

Mme LUCARD.- Il va en être de même pour la troisième délibération. En tout cas, le règlement dit : *« Avant d'être soumise au Conseil Municipal, toute proposition d'une commission entraînant une répercussion budgétaire... »* et cela n'entraîne pas de répercussion budgétaire. S'il y avait eu une répercussion budgétaire, elle aurait dû être présentée à la commission finances pour avis, mais il n'y a pas de répercussion budgétaire.

Envoyé en préfecture le 11/12/2018
Reçu en préfecture le 11/12/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20181206-DEL76122018-DE

M. CASILDAS.- On vote des primes à 0 ?

M. LE MAIRE.- Non.

M. CASILDAS.- Donc il y a une répercussion budgétaire.

M. LE MAIRE.- Merci, Sylvain. Tu fais voter, Josette.

Qui est contre ?

Mme LOZANO.- Nous venons de nous concerter, avec Agnès. Nous ne participons pas à ce vote.

M. CASILDAS.- *Idem.*

Mme LUCARD.- D'accord. Nous allons voter.

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ?

Tu es contre, Delphine ?

Mme AHMED-HAVET.- Non, mais je m'interroge aussi. Les arguments s'entendent. Je suis pour, mais peut-être pas maintenant, si tu vois ce que je veux dire.

La délibération n° 66 est adoptée à la majorité.

DEL67092018 : Transfert des Primes des Accueils de Loisirs sans Hébergement (ALSH)

Rapporteur : Mme Josette LUCARD

(Présentation de la délibération)

M. CASILDAS.- J'avais une question. Est-ce qu'on arrive à transposer les primes d'une convention collective de droit privé à l'équivalent sur le statut de la fonction publique ?

Mme LUCARD.- Je vais passer le micro aux techniciens.

Mme ARMAND.- On a une obligation légale, quand on transfère une activité, de reprendre les clauses substantielles du contrat, et en particulier la rémunération, donc on n'a pas d'autre choix que de tout transférer. Après, il doit y avoir une équivalence par rapport à un grade sur la partie indemnitaire et aujourd'hui, c'est une ligne spécifique pour les 10 personnes qui ont cette prime.

M. CASILDAS.- Dans la fonction publique, il y a tout un tas de primes diverses et variées, comme dans le privé d'ailleurs. On est sur un cas particulier, on passe du privé au public.

Mme LUCARD.- Nous passons au vote.

- Qui est contre ? *(Néant)*

Vous avez la même position, vous vous abstenez ?

M. CASILDAS.- Non, nous ne participons pas au vote.

M. LE MAIRE.- Nous avons eu un débat pendant tout le mandat précédent. Une non-participation au vote est équivalente à une abstention.

M. CASILDAS.- Tout à l'heure, tu as dit qu'Alain, qui ne participait pas au vote, n'était pas

Envoyé en préfecture le 11/12/2018
Reçu en préfecture le 11/12/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20181206-DEL76122018-DE

en abstention.

M. LE MAIRE.- C'était une abstention.

Mme LUCARD.-

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ?

La délibération n° 67 est adoptée à la majorité.

DEL68092018 : Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet

M. LE MAIRE.- Nous allons répondre favorablement à la demande de Sylvain CASILDAS pour cette délibération puisqu'il y a un impact budgétaire. Nous la reportons au prochain Conseil Municipal.

V - Environnement - Cadre de vie

DEL69092018 : SIEG – Coupure éclairage nocturne – Espace Théringaud

Rapporteur : M. Jean-Yves MANIEL

(Présentation de la délibération)

M. MANIEL.- Y a-t-il des questions ?

M. LE MAIRE.- Je voulais simplement préciser, parce que tu as parlé en tant que basketteur. J'étais à un niveau inférieur au tien...

M. MANIEL.- Nettement inférieur.

M. LE MAIRE.- Tu as dit « nocturne », mais je voudrais quand même préciser, parce que c'est moi qui ai reçu les riverains, que cet été, c'était jusqu'à 3 heures du matin. Nous sommes bien d'accord pour que les jeunes jouent jusqu'à 22 h 30. Ce n'est pas le fait qu'ils jouent, c'est le bruit du ballon qui rebondit sur le terrain et cela résonne dans tout le quartier. Voilà les raisons pour lesquelles nous proposons cette mesure.

M. MANIEL.- Il y a effectivement le bruit des dribbles, mais aussi les panneaux sont en bois, donc quand le ballon tape sur le panneau, cela fait un bruit infernal.

M. LE MAIRE.- Et comme ils ne sont pas aussi adroits que Jean-Yves MANIEL, le ballon tombe sur le panneau et cela fait du bruit.

M. MANIEL.- Quand c'était moi, cela ne touchait jamais le panneau, cela allait directement dans le cercle.

(Rires)

Y a-t-il des questions ? *(Néant)*

Nous allons passer au vote.

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

La délibération n° 69 est adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 11/12/2018
Reçu en préfecture le 11/12/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20181206-DEL76122018-DE

DEL70092018 : Convention de servitude avec Enedis pour l'implantation d'un poste de distribution publique – Rue de Prat

Rapporteur : M. Jean-Yves MANIEL

(Présentation de la délibération)

M. MANIEL.- Y a-t-il des questions ? *(Néant)*

Nous allons passer au vote.

- Y a-t-il des voix contre ? *(Néant)*
- Y a-t-il des abstentions ? *(Néant)*

La délibération n° 70 est adoptée à l'unanimité.

DEL71092018 : Projet d'habitat adapté – Avenue Charles de Gaulle – Bail emphytéotique avec Auvergne Habitat

Rapporteurs : M. Vincent SOULIGNAC et Mme Marie-Angèle PUGLIESE

(Présentation de la délibération)

Mme PUGLIESE.- Avez-vous des questions ? Après, je pourrai vous apporter des éclaircissements.

M. CASILDAS.- Commence par les éclaircissements.

Mme AHMED-HAVET.- J'ai plusieurs questions.

La première est pour Christian. C'était l'un des rares sujets sur lequel nous échangions tous ensemble en 21. J'aurais bien aimé savoir pourquoi nous n'avons pas eu de réunion en 21. C'est un sujet qui n'a pas été mis sur la table depuis deux ans.

Deuxième question : Christian, toujours, tu m'as affirmé, en réunion des 21 toujours, que le projet ne se ferait pas et que Mme HORN se calmerait avec le temps.

Troisième question : pourquoi ne pas intégrer ce projet sur Malmouche dans un but de mixité sociale ? Il y a de la place aussi. Pourquoi aller les mettre tous seuls dans un coin ?

Quatrième point : je souhaite savoir en quoi la localisation n'est plus adaptée ? Il a fait un début de réponse. En plus, il y avait cinq logements et on en fait trois.

Combien de fois va-t-on faire la même opération pour les mêmes familles ?

Sixième point : comment devient-on des gens du voyage ? J'aimerais bien donner l'information aux SDF. Certes, ils n'ont pas de caravane, mais ils sont des itinérants, la plupart du temps, donc j'irai leur donner l'information.

Mme PUGLIESE.- Je peux répondre sur des éléments de droit, de loi.

Pourquoi cinq logements avant et trois maintenant ? C'est parce qu'une personne a déménagé et une autre personne est décédée, malheureusement. C'était le même groupe familial.

Cela a été discuté en bureau depuis quatre ans avec des comptes rendus envoyés aux 21. Je les ai parce que Christian les a sortis l'autre jour. On les a imprimés. Cela a été envoyé aux 21. C'est à vérifier. On peut vérifier sur les boîtes mail.

Envoyé en préfecture le 11/12/2018
Reçu en préfecture le 11/12/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20181206-DEL76122018-DE

Après, chacun peut avoir un avis subjectif, parce qu'un avis est toujours subjectif sur la question. Seulement, on est sur la loi. C'est ce que tu rappelais tout à l'heure. Quand on est élu, on se doit de mettre en application la loi.

Mme AHMED-HAVET.- Je n'ai pas de souci avec la loi. Deux fois de suite, c'est un peu trop quand même.

Mme PUGLIESE.- Non, justement. Sur les personnes qui bénéficient à nouveau de ce projet, d'abord, ce n'est pas un projet pour Joséphine HORN, c'est un projet pour des personnes dites « du voyage ». Il se trouve que la santé des personnes qui sont aux Gravins s'est énormément dégradée et que l'accessibilité n'est pas *optimum*. Nous avons pu le remarquer, nous y sommes allés plusieurs fois. En plus, Éléonore pourra en témoigner parce qu'elle est venue. Effectivement, il y a peut-être eu des couacs au niveau de la première construction.

Il se trouve que le premier schéma d'accueil des gens du voyage du Puy-de-Dôme a été adopté en avril 2000. C'est important. Ce schéma marque l'engagement conjoint de l'État, du Conseil départemental, afin d'assurer dans les meilleures conditions l'accueil des gens du voyage, de respecter les conditions et le mode de vie des gens du voyage et d'apporter une aide et un soutien aux collectivités, c'est-à-dire nous, dans l'accomplissement de nos obligations. C'est l'AGSGV qui chapeaute tout cela, parce qu'il faut un chef d'orchestre. C'est là qu'il est difficile de refuser parce que ce schéma est inscrit dans le cadre de la loi n° 90-449 du 31 mai 1990, qui est relative à la mise en œuvre du droit au logement.

Les grandes orientations du schéma départemental, je vous en donne deux. *« Elle doit rendre effective la liberté de circuler, qui est un droit fondamental réaffirmé par la constitution française et qui suppose la possibilité de s'arrêter dans des endroits prévus et identifiés* – je fais référence aux aires de passage (grand passage ou petit passage) ; après, je peux rentrer dans les détails – *et de considérer les gens du voyage comme des citoyens avec les droits et les obligations qui s'y rattachent, mais surtout le droit qu'ils ont d'être accueillis et logés dans des conditions adaptées à leur mode de vie, c'est-à-dire avec un emplacement caravane s'ils le souhaitent. »* Dans tous les cas, il y a toujours un emplacement, dans la plupart du temps, prévu pour une caravane. Pourquoi une caravane ? Il suffit de remonter à la guerre et tu verras que la France a enfermé des Gitans, des voyageurs, qu'elle ne les a libérés qu'en 1946 et que pour les Gitans, avoir une caravane à côté est aussi un moyen de se dire : « Je peux partir quand je veux. » Il faut tenir compte des citoyens français qui ont un mode de vie différent du nôtre.

Ce schéma, je le répète, repose vraiment sur la volonté de l'État, du Conseil départemental et des collectivités.

La commune d'Aubière – et j'en félicite le Maire et toute l'équipe – est volontaire et participe à la réussite de ce projet qui est inscrit dans la loi. Il y a des lois, on doit les respecter.

Mme AHMED-HAVET.- La loi impose de le faire deux fois ?

Mme PUGLIESE.- Bien sûr. On peut le faire autant de fois qu'on le souhaite. Je trouve même qu'il n'y en a pas assez. On peut faire autant de fois qu'on le souhaite à partir du moment où l'État donne son accord, où le Conseil départemental donne son accord et où les bailleurs sociaux sont d'accord pour construire à Aubière. Nous mettons seulement à disposition un terrain, que nous récupérerons dans 40 ans, et c'est destiné aux personnes dites « du voyage ». Cela ne coûte rien, effectivement. C'était aussi pour aider à la « sédentarisation » ou aux conditions de vie insalubres des personnes qui n'avaient n'y accès à l'eau, etc. et qui souhaitaient être sédentarisées. En tout cas, le passage, le droit de s'arrêter est un droit fondamental pour tout le monde, qu'on soit voyageur ou pas. Tu pourras toi aussi, si tu as une caravane, t'arrêter dans une aire de passage, d'accueil, si tu vas à une convention ou autre.

Voilà les éléments de droit.

Après, chacun a son avis sur la question. Le Maire ne fait qu'appliquer la loi.

Envoyé en préfecture le 11/12/2018
Reçu en préfecture le 11/12/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20181206-DEL76122018-DE

Mme AHMED-HAVET.- Je n'ai pas de souci avec cela, au contra

Mme PUGLIESE.- Quand on dit qu'on n'a pas de souci, c'est qu'on a un souci. Quand on dit qu'on n'est pas raciste, c'est qu'on est raciste. Quand on dit qu'on n'est pas homophobe, c'est qu'on est homophobe.

Mme AHMED-HAVET.- Arrête !

Mme PUGLIESE.- Ce n'est pas contre toi. Tout le monde dit : « Je ne suis pas homophobe » ; si, tu es homophobe. Ou alors : « Je ne suis pas raciste » ; si, tu es raciste.

Mme AHMED-HAVET.- Tu veux savoir ? Il y avait Medhi DETTINGER aujourd'hui chez moi. Je ne vois pas le souci. Si tu veux aller par là, ce sont aussi des gens du voyage qui sont sédentarisés à Aubière. J'ai grandi avec eux. Je n'ai pas de problème avec cela. J'ai un problème parce qu'on le fait deux fois.

M. SOULIGNAC.- Delphine, je peux apporter des éléments. Il y a une double difficulté. Il y a l'accession. C'est ce qu'a très bien expliqué Marie-Angèle. On essaye de discuter. J'essaye de t'apporter des éléments de réponse par rapport à tes questions. Il y a des gens du voyage qui nécessitent des aménagements qui sont prévus par les lois, par le schéma départemental. Il se trouve que, malheureusement, les gens du voyage peuvent aussi être handicapés. C'est pour répondre à cette double contrainte qu'on a fait cet aménagement. Tu as parlé par exemple de Malmouche. Malmouche est un terrain en pente, donc ce n'est pas très favorable. Pour les Gravins, ce n'est pas non plus très favorable. Il y a d'autres terrains – nous en avions discuté avec Sylvain – qui sont plats et qui auraient pu accueillir ces gens du voyage, mais il faut bien en choisir un, donc nous avons choisi celui-là. Il répond à une double contrainte.

Mme BEAUDOUIN.- Bonsoir. Je suis complètement d'accord avec le projet. Je trouve juste regrettable que cette discussion se fasse ici. On aurait pu le faire entre 21 plutôt que d'être obligé de débattre de la majorité au Conseil Municipal.

Mme AHMED-HAVET.- Tu ne disais pas cela à la réunion, quand on voulait les mettre au Mirondet, quand tu y habitais encore !

M. LE MAIRE.- Chers collègues, un peu de calme, s'il vous plaît. Nous allons écouter religieusement Sylvain CASILDAS.

M. CASILDAS.- Tu as parfaitement raison, Marie, quand tu dis qu'il faut tenir compte du schéma et des dispositions de la loi Besson.

Là où je suis plus sceptique sur le projet, c'est d'une part sur le choix du terrain, la localisation. Je l'ai déjà évoqué avec Vincent en commission. La zone vaut ce qu'elle vaut. Cela reste un poumon vert. Ce n'est pas forcément le plus beau côté vert d'Aubière, mais cela reste encore un espace naturel. Quitte à aménager un espace, Delphine a parlé de Malmouche, mais j'avais fait la proposition de la CRS 48. On va aménager un terrain, donc on n'a pas de problème à greffer ce projet là-dessus dans la mesure où tout reste encore à faire et que c'est un projet qui est très facile à intégrer dedans.

Mme PUGLIESE.- On va en faire un autre. Je vais demander de l'argent au Département.

M. CASILDAS.- Pourquoi pas ?

Après, je suis assez sceptique sur le bien-fondé de nouvelles constructions. J'ai bien compris que normalement, on n'est jamais censé agir pour l'intérêt particulier mais l'intérêt général, mais qu'on a un contexte très particulier. Je me pose la question, Marie-Angèle : est-ce qu'on est dans le cadre d'une politique de sédentarisation ? Je pense que non parce qu'on est sur une famille qui avait déjà bénéficié d'un dispositif de sédentarisation depuis un certain nombre d'années. Je pense qu'à l'heure actuelle, on est sur une problématique uniquement d'accessibilité. Plutôt que d'aller consommer de l'emprise foncière, et de façon à répondre de façon immédiate à cette problématique, si on est dans une logique d'accessibilité, pourquoi ne voit-on pas avec les

Envoyé en préfecture le 11/12/2018
Reçu en préfecture le 11/12/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20181206-DEL76122018-DE

bailleurs sociaux pour trouver dès à présent, sur le parc existant, des logements accessibles ? Les normes actuelles font que sur les dernières constructions, à Aubière, il y a des logements accessibles. Cela permet de répondre à l'urgence immédiate, de préserver de l'emprise foncière et, *a minima,* peut-être que cela permet de travailler à moyen terme sur l'implantation de ce projet sur le terrain de la CRS 48.

Tu l'as dit, il y a des spécificités et des besoins de logements, mais j'aurais aimé qu'on nous dise quelle est la typologie de logement proposée. On le voit un peu avec le plan, mais tu sais qu'il y a plusieurs systèmes : le terrain pour installer une caravane ou un *mobil-home*, des terrains familiaux, des terrains avec un logement plus une possibilité d'emplacement caravane ou de résidence mobile, ou seulement du logement classique. C'est un élément important parce que cela aurait sans doute permis de faciliter la compréhension du sujet.

Je suis parfaitement d'accord avec toi quand tu parles des éléments discriminants. À mon avis, le meilleur moyen de mettre fin à la discrimination est de ne plus construire de logement spécifique parce que quand on montre une différence, c'est là qu'on commence à être discriminant, même s'il y a des besoins.

La question que je me pose est : sur les Gravins, est-ce que cela va rester des logements pour les gens du voyage ou est-ce que cela va être réintégré dans le parc « classique » et ce sera accessible à n'importe quelle demande de logement social ? Je l'ai vu et c'est un élément que j'ai beaucoup apprécié, quand M. CHAPEAU était interrogé par la presse, la première chose qu'il a dite est : « Je suis citoyen français. » Je trouve que c'était une très belle formulation. Je pense qu'il faut les considérer comme des citoyens français, avec des besoins particuliers, mais commencer à dire qu'on fait de l'habitat pour les gens du voyage, je trouve que c'est la première des discriminations, même s'il y a des particularités. C'est pour cela que je pense qu'il faut d'abord réfléchir. Marie-Angèle, tu me coupes si je dis une bêtise, mais pourquoi ne pas réfléchir et être sur une logique d'accessibilité plutôt que d'aller construire quelque chose ?

Mme PUGLIESE.- Le schéma n'existe pas pour rien. Il y avait une photographie de ce qui se passait, les personnes étaient disséminées un peu partout, etc.

Sur les logements, ce sont vraiment des logements spécifiques, sans parler de la caravane, mais par rapport au loyer parce que ces loyers sont adaptés à la capacité de paiement des personnes. Les voyageurs ne s'appellent pas tous Monsieur et Mme CHAPEAU. Monsieur et Mme CHAPEAU – je ne sais d'ailleurs pas s'il y a une Mme CHAPEAU – sont des commerçants et citoyens français itinérants. Pour le cas de Mme HORN, par exemple, il y a des revenus... C'est pour cela que c'est adapté. Si cela ne fait pas 150 m², c'est parce qu'il y a une capacité de paiement et nous ne voulons pas mettre les personnes dans des défauts de paiement.

Je ne me souviens plus des autres questions. Ce n'est pas discriminant parce que c'est une transition. Cela ne fait pas longtemps qu'existe le schéma départemental des gens du voyage. Ce n'est pas nous, c'est la préfecture et le Département. Ce n'est pas nous. Nous sommes là pour aider à cette mise en œuvre. Quand la loi va vers l'intérêt des personnes en prenant en compte...

Cela va rester pour des gens du voyage parce que ce sont des baux spécifiques et cela appartient au bailleur. Cela ne nous appartient pas.

M. CASILDAS.- Cela reste des baux spécifiques, j'ai bien compris. Est-ce qu'on anticipe déjà avec l'idée de proposer le logement à d'autres familles pour qu'à terme, le logement ne soit pas vacant ?

Mme PUGLIESE.- Vu le nombre de « voyageurs » avec des enfants qui sont en errance, qui ne sont pas des voyageurs comme M. CHAPEAU, qui sont français, auvergnats... Je vous invite vraiment à rencontrer l'abbé Joseph VALET. Il vous expliquera ce qu'est la vie des personnes voyageuses qui continuent à être discriminées dans tous les domaines. Je suis très contente. On n'a pas assez de projets d'habitat adapté. C'est parce qu'on a un foncier qui est un peu plus...

Envoyé en préfecture le 11/12/2018
Reçu en préfecture le 11/12/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20181206-DEL76122018-DE

Mme LOZANO.- Nous avons une interrogation très précise et qui nous est venue suite à la discussion que nous avons eue en commission. Notre idée était de demander est-ce que les personnes intéressées seront associées au projet ?

Mme PUGLIESE.- Oui.

Mme LOZANO.- Associées très précisément et tout au long du projet. En commission, on nous a dit que le but n'était pas de faire un logement pour ce groupe familial particulier, mais c'était quelque chose de plus standard.

Nous connaissons tous ce groupement familial. Les gens qui sont allés voir cette famille ont bien vu les problèmes très spécifiques de ce groupement familial. L'idée est surtout de ne pas reproduire les erreurs qui ont été faites aux Gravins. L'idée aussi, mais vous avez répondu, est que ces maisons des Gravins soient réutilisées. De ce côté, vous avez répondu, il n'y a pas de souci.

Notre idée était de dire : ne faudrait-il pas que ces personnes soient associées sur toutes les étapes et qu'elles ne puissent pas dire, une fois que c'est fait, que cela ne va pas ? C'est vraiment ce qu'on appelle de l'habitat participatif. Si elles sont associées à toutes les décisions tout au long du projet, ce sera quand même un garde-fou pour qu'il n'y ait pas les problèmes qu'on a connus. Je comprends un peu la réaction de Delphine qui dit : « Mince, on a fait cela il y a quelques années et on refait encore. » Sa peur est que ce soit un peu sans fin.

Mme PUGLIESE.- Sur l'association des locataires, juste une anecdote : la réunion que nous avons faites dernièrement – pour vous dire que chacun y met de la bonne volonté, même Mme HORN – nous l'avons faite au logement. Mme SZCZEPANIAK était là parce que Mme HORN lui avait demandé d'être là et c'est très bien parce que cela permet d'avoir une personne qui puisse relancer et demander où en est le dossier et de veiller à ce que Mme HORN soit associée le plus possible à la demande. Nous l'avons faite chez Léon qui, malheureusement, ne peut pas se déplacer et, à la demande de Joséphine, cela ne s'est pas passé à l'AGSGV parce que Léon ne peut pas se déplacer. Nous avons donc été accueillis chez Léon.

Concernant la typologie, elle bénéficiera à d'autres voyageurs quand Joséphine n'y sera plus. C'est une disposition qui peut convenir à d'autres familles, en sachant que les enfants ne partent pas chez les voyageurs, les enfants reviennent avec un compagnon ou une compagne.

Ensuite, Joséphine a un enfant qui est handicapé, dont elle a eu la garde, donc nous avons veillé à ce que l'enfant, qui est grand, ait sa chambre. Mme HORN est associée à toutes les étapes, en mettant aussi un garde-fou parce que – et on l'a vu avec Éléonore, cela nous fait sourire – on ne peut pas accéder à toutes les demandes de Joséphine ou d'une autre famille. En sachant qu'il peut y avoir après une colère du locataire parce qu'elle ne voulait pas cela ou cela. Elle connaît les règles. D'ailleurs, ne pas lui donner les règles serait très condescendant. Elle sait qu'elle n'aura pas ce qu'elle veut. Je ne sais plus ce que c'est, mais ce sont des bêtises. Je voudrais qu'on ne parle pas de Joséphine, parce que ce n'est pas un projet pour Joséphine HORN.

M. AIGUESPARSES.- On n'est en train de parler que de Joséphine.

Mme PUGLIESE.- Oui, parce que les gens la connaissent, elle est à Aubière depuis 70 ans.

M. CASILDAS.- Le débat n'est pas sur Joséphine qui, au passage, est un personnage très sympathique. Que ce soit pour Joséphine ou un autre groupe familial, avec l'AGSGV, on est sur la construction d'un parcours de logement qui est le plus adapté au groupe familial concerné, donc on est quand même sur un accompagnement très précis.

Après, sur la demande du Préfet, j'ai eu l'occasion de le voir il y a 15 jours et il se plaignait qu'il n'y avait pas eu de construction adaptée dans le département cette année.

Mme PUGLIESE.- Hélas ! Plus de communes devraient être comme Aubière.

Envoyé en préfecture le 11/12/2018
Reçu en préfecture le 11/12/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20181206-DEL76122018-DE

M. CASILDAS.- Cela m'encourage à dire qu'il faut peut-être que de la même façon l'accueil aux groupes de grand passage soit géré de façon intercommunale, au niveau de la métropole.

Mme PUGLIESE.- Tu sais où.

M. CASILDAS.- Là où je suis un peu plus sceptique, voire carrément opposé, c'est qu'autant, Christian, je ne suis pas d'accord quand j'ai l'impression que tu es dans l'opposition systématique au représentant de l'État, autant pour le coup, je trouve que tu lui donnes satisfaction un peu vite dans la mesure où j'ai cru comprendre que sur une situation, notamment liée à des gens du voyage, de grand passage, que nous avons eue dernièrement, le Préfet t'avait un peu laissé tout seul. Pour le coup, je me dis que je t'aurais soutenu si tu avais dit au Préfet que, ne l'ayant pas vu à Aubière, tu ne voyais pas pourquoi tu répondrais à ses demandes. Autant, parfois, je trouve que tu vas un peu trop loin ; là, pour le coup, cela aurait mérité qu'on laisse du temps au temps.

M. LE MAIRE.- Merci, Sylvain, de porter des jugements sur mon action municipale.

S'agissant de cette famille, je voudrais vous poser une question. D'abord, je voudrais vous dire que l'expression de « gens du voyage » n'est pas du tout adaptée. Y a-t-il dans cette salle, chez les élus et dans le public, des gens qui habitent à Aubière depuis plus de 59 ans ? Levez le doigt. Il n'y en a aucun. La famille en question est sédentarisée aux Varennes depuis 1959. Je connais la famille depuis 1959, donc le terme « gens du voyage » n'est pas approprié et on ne peut pas faire le parallèle avec les voyageurs qui, eux, sont des français itinérants.

Je me félicite qu'à Aubière, on ait fait trois projets de sédentarisation, dont deux beaux. C'est vrai que c'est nous qui les avons concrétisés, mais je rends hommage à Hubert TARRERIAS. Je l'ai déjà dit, il était peut-être un peu seul dans son équipe à l'époque – pardonnez-moi, Éléonore – pour s'occuper de cela, puisque c'est un adjoint qui me l'avait dit. En tout cas, il s'en est occupé et nous avons fini le travail avec les deux familles sédentarisées aux Acacias et aux Orchidées, donc deux projets réussis. Le troisième n'est pas réussi. C'est un échec. Je ne veux pas faire celui qui dit : « On vous l'avait dit. » On l'a validé parce que l'AGSGV – pour les gens dans la salle, c'est l'Association de Gestion de la Sédentarisation des Gens du Voyage – nous avait dit : « On a ce terrain, cela ira. » C'est un échec. C'est sur une pente. Entre le moment où on a commencé le projet et le moment où la famille s'est installée, il s'est écoulé trois ou quatre ans. Les personnes ont plus de 70 ans et sont malades. Ils ont vécu pendant 50 ans dans des conditions indécentes. Je rappelle à cet égard que cette famille n'avait pas l'électricité ; depuis 2008, que nous sommes aux affaires, nous lui avons mis l'électricité, en attendant qu'elle aille aux Gravins, nous lui avons mis des toilettes sèches et un certain nombre de commodités. Nous avons travaillé là-dessus.

J'entends mes collègues et Delphine a raison, effectivement, il y a deux ou trois ans, j'avais dit : « Le projet ne se fera pas. » C'est vrai, mais il s'est trouvé à ce moment que la famille a perdu un de ses êtres chers, un des cinq locataires, et la famille était découragée. Je peux vous dire que depuis 10 ans que j'occupe la fonction de Maire, je n'ai pas rencontré, visité, conversé avec d'autres administrés que cette famille. Nous avons travaillé.

Pour répondre à Nicole, c'est vrai que c'est un projet initié par l'AGSGV. Nous sommes partenaires parce que nous avons mis le terrain, aussi bien aux Gravins que là. Les assistantes sociales du Conseil départemental nous ont aidés jusqu'à nous demander l'embauche d'un des membres de la famille pour pouvoir réaliser le projet, ce que nous avons fait, rappelons-le quand même.

Donc trois beaux projets à Aubière. Il y a des communes qui ont plus de difficultés. On peut dire qu'à Aubière, sauf méconnaissance de ma part et je prétends bien connaître le terrain, on n'a plus une famille qui vit dans un « campement ». Cela n'existe plus.

Il y a peut-être eu un déficit d'information, et je le concède bien sûr, mais – et je vois que c'est l'ambiance générale – on est tous d'accord pour reconnaître que c'est un beau projet. Il faut

Envoyé en préfecture le 11/12/2018
Reçu en préfecture le 11/12/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20181206-DEL76122018-DE

qu'il se fasse.

Pourquoi ne se ferait-il pas ailleurs ? Bien sûr qu'il aurait pu se faire ailleurs. Cette famille sera sur 1 000 m². Ce sera clôturé. Elle sera bien. C'est à sa demande d'ailleurs. Nous travaillons avec elle. Je remercie Marie-Angèle. Cela fait trois ans qu'elle travaille dessus. Lors du premier mandat, c'est moi qui ai travaillé dessus. Marie était peut-être plus sensibilisée que d'autres, donc je lui ai passé le relais. C'est vrai que c'était lourd à faire. Nous respectons la différence de cette famille.

Sylvain, « discrimination », oui, mais c'est la loi. Ce n'est pas moi qui ai inventé cela, c'est la loi et tant mieux si, à Aubière, on a cette mixité et on travaille avec ces gens sédentarisés.

Pour en revenir à ton appréciation, cela m'a quand même touché. Si je donne l'image de quelqu'un qui tape un peu sur les services de l'État, il y a mon tempérament, on est bien d'accord, mais il y a aussi le fait que je suis peut-être un peu plus courageux que les autres. Quand il y a 50 caravanes qui arrivent le 1er septembre 2016 et que vous téléphonez au Directeur de cabinet du Préfet qui vous dit : « Vous voulez employer la force »... Les voyageurs m'ont dit : « D'habitude, il y a des maires qui nous accueillent avec le fusil. » Ce n'est pas notre habitude. Nous étions avec plusieurs adjoints (Josette, Marie-Angèle, Éric, Montserrat) et nous avons dit : « Nous ne voulons pas nous battre avec les voyageurs. » J'ai interpellé le préfet à 14 h 00 et il m'a dit : « Ne vous inquiétez pas, Monsieur le Maire, j'appelle rapidement l'astreinte de l'AGSGV. » Nous sommes restés trois heures dans l'attente en disant : « Qu'est-ce qu'ils vont nous proposer comme terrain ? Puy Guillaume ? Vichy ? Thiers ? Ambert ? Issoire, parce qu'il y avait une belle aire d'accueil ? » Non ! Trois heures après, les gens de l'AGSGV, qui est démunie, me disent : « Demain matin, vous passerez à notre bureau pour remplir une convention. » Je peux vous dire que j'ai rappelé le Sous-Préfet et je ne vous dis pas ce que j'ai pu lui dire. Cela reste entre moi et moi.

Je n'ai pas fait preuve de laxisme et je n'ai pas été pétochard à l'égard de la préfecture dans cette affaire, bien au contraire. Je peux vous dire que nous sommes allés, avec Josette, au congrès de l'association France Liberté Voyage à la Maison des Congrès. Avec mon ami, qui n'a pas peur comme moi, René VINZIO, nous sommes intervenus pour dire qu'il y avait une absence de prise de responsabilité des services de l'État. Il y a un terrain. Je parle des voyageurs, des itinérants, de ceux qui restent 10 mois à l'extérieur, qui ne vont chez eux que deux mois en hiver. Nous avons dit : « Pourquoi les préfets passent et ne règlent jamais la question d'une famille à Gandaillat qui empêche tous les voyageurs de la France entière de s'arrêter ? » Il se trouve qu'ils viennent chez nous.

Nous sommes intervenus aussi auprès de Clermont Auvergne Métropole, avec mon ami Laurent GILLIET, qui a fait le relais. Le Président de Clermont Auvergne Métropole a mis en place un dispositif. On est en train de rechercher des terrains. Je le dis sans langue de bois, comme l'a dit le journaliste dans Info. L'AGSGV a fait son travail. Elle a proposé cinq terrains qui ne sont pas sur la commune d'Aubière pour les voyageurs de grand passage. Il n'y a pas un de nos collègues, avec tout le respect qu'on a pour eux, de droite ou de gauche, qui a dit ??? Les voyageurs ont trouvé un terrain, le terrain de rugby, donc ils viennent là. Cela nous pose problème. D'autant plus que la dernière fois, ils m'avaient appelé le vendredi pour me dire : « On vient. » J'avais dit à M. CHAPEAU, qui est fort gentil par ailleurs, de ne pas venir.

Le problème n'est pas réglé. Maintenant, c'est Laurent GILLIET qui se bat à chaque bureau communautaire pour dire : « Quand est-ce que cela va aboutir ? » Je vous le dis en toute honnêteté, je ne suis pas sûr qu'au printemps 2019, ce sera réglé.

Sylvain, de grâce, tu peux m'accuser de ce que tu veux, de ne pas avoir les mêmes idées que toi – tu ne m'accuses pas, d'ailleurs – mais ne m'accuse pas de faiblesse vis-à-vis des services de l'État, surtout pas moi.

Mme CHASSAGNE.- Il a dit le contraire.

M. LE MAIRE.- Non, tu as dit que j'étais dur à des moments et un peu trop souple à des moments. Je n'ai pas compris alors.

Envoyé en préfecture le 11/12/2018
Reçu en préfecture le 11/12/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20181206-DEL76122018-DE

M. CASILDAS.- Pour une fois que je dis du bien de lui, il n'écoute pas.

M. LE MAIRE.- Tu as dit quelque chose qui laissait supposer que j'étais un peu faible. Si je n'ai pas compris, pardonnez-moi.

Est-ce que quelqu'un veut encore parler ?

M. AIGUESPARSES.- Que ces gens aient des droits, je suis tout à fait d'accord avec cela. En revanche, ce que je ne comprends pas, c'est qu'ils ont des droits mais ils n'ont aucun devoir. Quand on passe là-haut, devant chez eux, il faut quand même reconnaître que ce n'est pas à la mairie ou à quiconque de nettoyer devant chez eux. Ce n'est pas très reluisant aux Gravins.

Mme PUGLIESE.- On ne dit pas « devoir » parce que c'est moral. C'est ce que tu te mets, par exemple, être fidèle ou aller à l'église. On dit des « obligations ». On a des droits et des obligations. J'ai le droit de passer mon permis, mais j'ai l'obligation de conduire avec le permis de conduire. C'est important parce que les devoirs, c'est moral et chacun a sa propre morale.

Quant au désordre, c'est subjectif. Tu viens chez moi, tu ne rentres pas, c'est le bordel parce que je n'y suis pas. Je ne m'autoriserais pas à juger si c'est propre, si c'est entassé. Ce n'est pas mon problème.

M. AIGUESPARSES.- Ah bon ?

Mme PUGLIESE.- Non !

M. AIGUESPARSES.- On n'a pas la même culture alors, je m'excuse !

M. LE MAIRE.- Mme SZCZEPANIAK va dire un petit mot et on va voter parce que l'heure avance.

Mme SZCZEPANIAK.- Merci, Monsieur le Maire.

Marie-Angèle a rappelé la loi. Au niveau des compétences, pour le Conseil départemental, par rapport aux gens du voyage, c'est une obligation aussi d'accompagner ces personnes. Avec M. POURCHON et M. COURTADON, pour l'habitat et pour la vice-présidence, le Conseil départemental ne m'a pas demandé de le représenter avec Mme HORN. J'ai été invitée par Joséphine. Je dois dire que c'est à la suite de cette rencontre que j'ai souhaité m'impliquer davantage. Cela ne lui a pas vraiment fait plaisir. Je suis devenue membre de l'association des gens du voyage et c'est à ce titre, Monsieur le Maire, si vous me l'autorisez, que je ne prendrai pas part au vote parce que je ne peux pas être juge et partie, même si vous considérez que c'est une abstention. J'ai entendu tout ce qui a été dit. Je sais l'énergie qui est mise pour répondre à un problème de santé et, plus généralement, répondre à des problèmes de sédentarisation de personnes. Il faut savoir écouter. J'entends aussi mes collègues. Ce n'est pas très facile. Merci d'accepter que je ne prenne pas part à ce vote.

M. LE MAIRE.- Pas de problème, Éléonore. Nous connaissons l'approche positive que vous avez dans ce dossier.

Mme PUGLIESE.- Nous allons passer au vote, s'il n'y a pas d'autre commentaire.

M. SOULIGNAC.-

- Qui est contre ? *(6 voix)*
- Qui s'abstient ? *(2 voix)*

La délibération n° 71 est adoptée à la majorité.

Envoyé en préfecture le 11/12/2018
Reçu en préfecture le 11/12/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20181206-DEL76122018-DE

DEL72092018 : Cession foncière – ZAC de Malmouche – Parcelle BT n° 329

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

(Présentation de la délibération)

M. SOULIGNAC.- Y a-t-il des commentaires ? *(Néant)*

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(1 voix)*

La délibération n° 72 est adoptée à la majorité.

DEL73092018 : Cession foncière – EPF-SMAF à Logidôme – Parcelle BH n° 229

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

(Présentation de la délibération)

M. SOULIGNAC.- J'espère que j'ai été clair. Y a-t-il des questions ?

M. AIGUESPARSES.- Nous allons nous abstenir. Nous ne nous abstenons pas pour la délibération, mais nous nous sommes abstenus pour le projet initial. Nous comprenons très bien que ce lot doit partir avec le reste. Nous allons nous abstenir, ne serait-ce que parce que nous nous sommes abstenus avant.

M. SOULIGNAC.- Vous approuvez le principe de la vente, mais vous vous abstenez ?

M. AIGUESPARSES.- Tout à fait.

M. SOULIGNAC.- D'accord.

- Y a-t-il des oppositions ? *(Néant)*
- Y a-t-il des abstentions ? *(6 voix)*

La délibération n° 73 est adoptée à la majorité.

VI - Divers

DEL74092018 : Syndicat mixte de l'eau – Rapport sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement non collectif de l'année 2017

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

(Présentation de la délibération)

M. SOULIGNAC.- C'est juste une information, mais vous aviez eu le rapport sur le CD.

DEL75092018 : Compte rendu des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil Municipal

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

(Présentation de la délibération)

Envoyé en préfecture le 11/12/2018
Reçu en préfecture le 11/12/2018
Affiché le 11 12 2018
ID : 063-216300145-20181206-DEL76122018-DE

M. SOULIGNAC.- Nous ne faisons pas voter, c'est une information.

M. LE MAIRE.- Avant de passer aux questions diverses des élus, s'il y en a, j'ai une réponse au débat que nous avons eu sur les RH tout à l'heure. La direction vient de rechercher et de potasser tous les bouquins que nous avons à l'étage en dessous et on me confirme que le vote sans passage en commission n'est pas illégal, mais nous allons procéder à la modification de l'article 8 auquel tu as fait référence qui, lui, était illégal. Ta remarque était judicieuse, mais nous allons faire en sorte que tu ne la fasses plus.

M. CASILDAS.- J'ai bien compris qu'il fallait me faire taire.

M. LE MAIRE.- Pas du tout. Nous avons un débat très intéressant ce soir.

M. CASILDAS.- Indépendamment de l'interprétation qu'on peut faire du règlement, je trouve cela dommage parce que, par le passé, cela se faisait et cela ne se fait plus. C'est tout. C'est juste que cela a arrêté d'être fait. Si tu ne l'avais jamais fait, je ne t'aurais pas fait le reproche. À titre personnel, en tant qu'élu de l'opposition, je considère qu'il y a un peu moins de visibilité de ce côté.

M. LE MAIRE.- Les élus, avez-vous des questions diverses ?

M. CASILDAS.- Avant de laisser la parole à l'auditoire, j'ai lu ton *interview* dans Info. Il y a un passage où tu évoques l'ECP. Je ne me souviens plus exactement de ta formulation, mais tu as dû dire que c'était un équipement à vocation culturelle et tu as rajouté « d'éducation populaire » ou je ne sais plus le terme exact. Cela donnait l'impression que la vocation première de l'équipement allait évoluer et qu'on allait faire dans cet équipement plus de choses que prévu. Je me posais la question de l'adaptation du bâtiment. Lors de la dernière réunion que nous avons eue, on avait déjà évoqué des surcoûts sur le projet. Est-ce qu'il y a une modification du projet ?

M. CROUZET.- Pour moi, la culture fait partie intégrante de l'éducation. Il a été question, à un moment, de supprimer le ministère de la Culture pour l'intégrer au ministère de l'Éducation. Je serais plutôt favorable au contraire. Évidemment, il y aura une partie d'éducation puisque cela accueillera les écoles, le collège. Il y aura une école du spectateur. C'est dans ce sens. Cela dit, la vocation du bâtiment n'est pas changée.

M. CASILDAS.- La question que j'ai peut-être mal posée était de savoir si le bâtiment était bien adapté à ces activités supplémentaires ?

M. LE MAIRE.- C'est conforme à tout ce que nous avons dit. Pour être très honnête avec toi, à la lecture de l'article, je me suis demandé si j'avais utilisé ce mot « populaire ». Sincèrement, je ne vais pas critiquer les journalistes, ils font leur boulot et ils le font très bien, mais je ne me souviens pas avoir utilisé ce mot, qui ne me fait pas peur par ailleurs.

La séance est levée à 20 h 45.